



swissuniversities
Effingerstrasse 15, Postfach
3000 Bern 1
www.swissuniversities.ch

Délégation Médecine & santé – Mandat

En vertu des art. 16, al. 2, let. e, et 18 à 20, du ROrg-CR, le Comité swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une délégation Médecine & santé. En date du 14 janvier 2016, il lui confie le mandat suivant :

1. Tâches

La délégation Médecine & santé s'engage pour la coordination et le développement de la formation et de la recherche dans le domaine de la médecine et de la santé au niveau des hautes écoles.

La délégation Médecine & santé :

- suit, en concertation avec des partenaires importants, les développements actuels à l'échelle suisse dans le domaine de la médecine et de la santé, et met son expertise à la disposition du Comité ;
- prépare les dossiers de swissuniversities dans le domaine de la médecine et de la santé (élaboration de prises de position, etc.) ;
- veille à la coordination des organes des hautes écoles dans son domaine de compétence ;
- coordonne des projets (p.ex. au sens de l'art. 59 LEHE) dans son domaine de compétence ;
- propose des délégués susceptibles de représenter swissuniversities dans des organes œuvrant dans le domaine de la médecine et de la santé ;
- entretient le dialogue interdisciplinaire et interprofessionnel et s'emploie à promouvoir la collaboration à l'échelle de la formation et dans le domaine de la recherche et du développement ;
- est l'interlocuteur principal des institutions et des offices nationaux et internationaux correspondants ;
- peut mettre en place ou consulter des groupes d'experts thématiques.

En outre, la délégation se consacre :

- à la thématique de la relève (plate-forme « Avenir de la formation médicale », Master-plan « Formation aux professions des soins », couverture des besoins sanitaires et médicaux, etc.);
- au manque de spécialistes dans les professions médicales et sanitaires ;
- à des thèmes ayant trait à la législation sur les professions médicales et sanitaires ou à d'autres lois en lien avec la santé ;

- à des questions opérationnelles et stratégiques sur l'accès aux études (notamment : planification des capacités, numerus clausus, procédures de sélection).

2. Composition

- La délégation Médecine & santé est composée d'un total de 9 membres ayant le droit de vote. Ce sont des recteurs/rectrices, des doyens/doyennes, des responsables de département ou directeurs/directrices qui sont en fonction ou qui, à titre exceptionnel, n'exercent plus leur activité.
- Elle se compose de:
 - 4 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
 - 4 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
 - 1 représentant-e des hôpitaux universitaires.
- Y sont représentés en tant qu'hôtes permanents :
 - les trois représentant-e-s de swissuniversities au sein du comité permanent de la CSHE, chargé de traiter les questions de la médecine universitaire;
 - le/la président-e du Collège des doyens des facultés de médecine.
- La délégation Médecine & santé est placée sous la direction d'un recteur ou d'une rectrice et d'un vice-recteur ou d'une vice-rectrice d'une haute école disposant d'une section médecine/santé.
- De façon générale, les membres ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la délégation Médecine & santé dans des cas dûment motivés.
- Les membres sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.
- La délégation Médecine & santé peut être élargie à des hôtes permanents sans droit de vote (p.ex. représentant-e-s d'organes externes).

3. Organisation et gestion

- La gestion administrative de la délégation Médecine & santé est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.

4. Dispositions transitoires

- Au terme d'une année, la délégation Médecine & santé établit un bilan de son activité, qu'elle présente dans un rapport au Comité swissuniversities.
- Le mandat de la Délégation Médecine & santé est soumis à une évaluation au terme de deux ans et sera adapté le cas échéant.